Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2014/166 /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1er : Délégation permanente est donnée à Mme Anne PRIEUR, Déléguée régionale pour la région Pays-de-la-Loire, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides agricoles, de la rémunération des stagiaires et des aides à la formation professionnelle et en faveur de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
c) les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles et en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi
d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

Article 2 : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

2 rue du Maupas - 87040 Limoges cedex 01
tél. 05 55 12 00 00 - fax 05 55 12 00 14

www.asp-public.fr - siret 130 006 372 00010

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne Prieur, délégations sont également données à :
- Mme Pascale CHERTIER, Chef du service de gestion des aides,
- M. Daniel GUILLOT, Chef du service des contrôles,
- Mme Véronique CLEMENT, Chef du service administratif et financier,

ainsi qu'à
- M. Arnaud GONTAN, Chef de service adjoint du service des contrôles,
- Mmes Anne-Marie BENARD et Murielle LANDAIS, Chefs de service adjointes du service de gestion des aides,
- Mme Marie-Pierre GUYOT, Chef du secteur contrôles animaux,
- Mme Domitille de FONTANGES, Chef de projet PIAO,
- Mme Delphine AVRAMOGLOU, Chef du secteur fonds européens

à l'effet de signer – dans la limite de leurs attributions – les décisions, documents ou correspondances visés à l'article 1 à l'exception du a).

Article 4 : La présente décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter de ce jour.

Fait à Limoges
le 21 OCT. 2014

Président directeur général (original)

Edward JOSSA

Ampliation :
Agent comptable

Copies :
Mme Anne PRIEUR
Mme Pascale CHERTIER
M. Daniel GUILLOT
Mme Véronique CLEMENT
M. Arnaud GONTAN
Mme Anne-Marie BENARD
Mme Marie-Pierre GUYOT
Mme Domitille de FONTANGES
Mme Delphine AVRAMOGLOU
Mme Murielle LANDAIS
DRH
DFJL